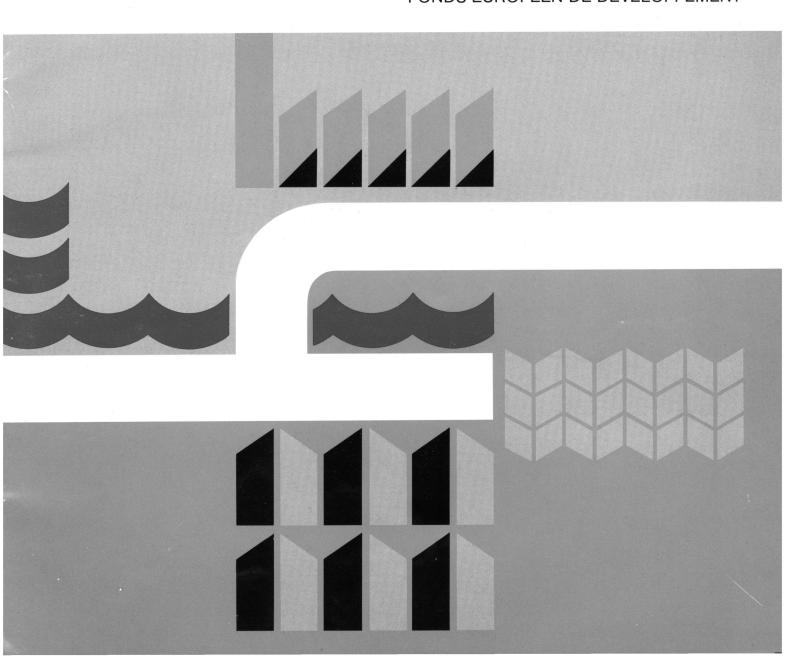
MADAGASCAR 1960-1975

FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT

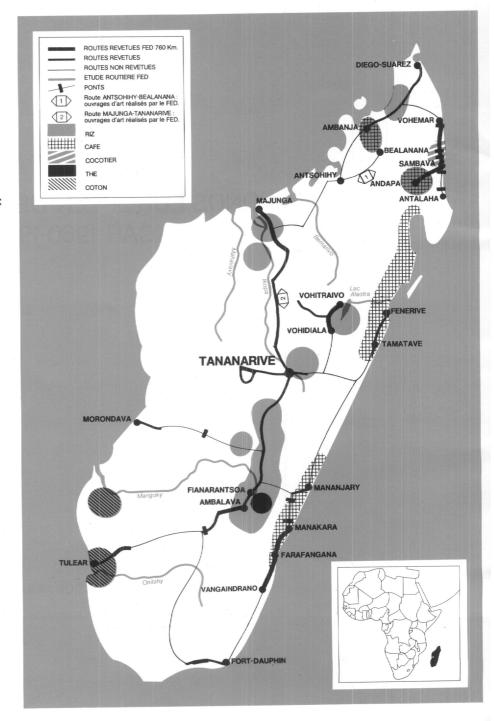


FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT MADAGASCAR 1960-1975

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

Direction Générale Développement et Coopération

FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT : LES PROGRAMMES AGRICOLES ET ROUTIERS A MADAGASCAR



SOMMAIRE

INTRODUCTION	Madagascar et la Communauté Européenne	4
LE FED ET LE DEVE	ELOPPEMENT DE MADAGASCAR La contribution du FED au développement de Madagascar L'évolution des interventions	9 9 13
LE FED ET LES PRO	DJETS DE DEVELOPPEMENT 1. La riziculture 2. Les cultures destinées au marché intérieur 3. Soutien, amélioration et diversification des cultures 4. L'amélioration du réseau routier 5. Le développement social	14 14 18 18 22 25
RESUME DES PRO	JETS FINANCES PAR LE FED A MADAGASCAR - 1960/1974	28
ANNEXES	Fonds Européen de Développement – FED Bilan des décisions de financement au 31 janvier '75 par secteur d'intervention Bilan des décisions de financement au 31 janvier '75 - récapitulation tous pays Analyse des bourses 1960/1974 Aide publique reçue par Madagascar 1964/1975 Madagascar en chiffres Cartes des Etats ACP (Afrique - Caraïbes - Pacifique) Superficie et population des Etats ACP	38 39 40 40 41 42 44

INTRODUCTION

MADAGASCAR ET LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

Madagascar est, depuis 1958, associé à la Communauté Européenne. 18 Etats africains et malgache associés (EAMA) allaient renouveler par deux fois, en 1963 et en 1969, cette association à la Communauté Européenne par les 1ère et 2ème Conventions de Yaoundé.

Deux éléments ont contribué à modifier l'allure de cette association.

D'une part, l'association CEE-EAMA a été conçue depuis l'origine comme un accord "ouvert" aux pays à économie comparable : une déclaration adoptée en 1963 à Yaoundé l'avait solennellement affirmé et, dès mai 1972, l'Ile Maurice devenait le 19ème Etat Associé.

D'autre part, l'adhésion en janvier 1972 de la Grande-Bretagne à la Communauté Européenne a ouvert la possibilité à 21 pays indépendants du Commonwealth de devenir des partenaires de l'Europe élargie sur des bases comparables à celles déjà en vigueur pour les 19 EAMA.

Une vaste négociation s'est donc ouverte le 25 juillet 1973 à Bruxelles entre une quarantaine de pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et les Etats membes de la Communauté Européenne (CEE). Plusieurs pays ayant rejoint la négociation entre-temps, c'est finalement entre 46 pays ACP et les 9 Etats membres de la CEE qu'a été signée, le 28 février 1975 à Lomé la nouvelle Convention qui remplace la Convention de Yaoundé 2, venue à expiration le 31 janvier 1975. (1)

Ces 46 pays, qui englobent notamment toute l'Afrique noire indépendante, représentent une population d'environ 268 millions d'habitants contre 250 millions pour la Communauté Européenne. Celle-ci est le premier partenaire commercial des ACP puisqu'elle a absorbé en 1970

54% de leurs exportations et fourni 44% de leurs importations (respectivement 60% et 55% pour l'Afrique seule).

Par ailleurs, le nouvel accord est, comme les précédents, ouvert aux pays à structure économique et à production comparables à celles des Etats ACP.

La nouvelle Convention, tout en bénéficiant de l'acquis des précédentes associations, se caractérise par des évolutions très sensibles et aussi par des innovations fondamentales.

Le régime des échanges mis en place garantit, sans obligation de réciprocité, le libre accès des produits originaires des Etats ACP dans la Communauté Européenne, par la franchise tarifaire et l'absence de restrictions quantitatives. Ces dispositions valent pour la quasi-totalité des exportations des Etats ACP vers la CEE. Par ailleurs, des assouplissements sensibles ont été apportés au régime des règles d'origine applicable aux produits en provenance des Etats ACP. Le sucre a fait l'objet d'un protocole distinct de la Convention de Lomé, conclu pour une durée indéterminée, et comportant un engagement mutuel d'achat et de livraison entre les ACP et la CEE, avec garantie de prix et de quantités. La stabilisation des recettes d'exportation des Etats ACP constitue l'innovation majeure de la Convention de Lomé. Ce système garantit aux pays qui sont largement dépendants de leurs exportations de produits de base, une stabilité de revenu en dépit des aléas de la production et des fluctuations de cours. Ce mécanisme, applicable à 12 produits ou groupes de produits (arachide, cacao, café, coco, coton, palmier et palmiste, cuirs et peaux, produits du bois, bananes, thé, sisal brut, minerai de fer), permettra à chaque Etat ACP d'assurer la continuité de son

		FED 1 (3)	 	FED 2	(3)		FED 3 (3)		FED 4	(4)
	millions	milliards	8 %	millions	milliar	ds %	millions	milliar	ds %	millions	milliar	ds %
	d'uc	F.MG.		d'uc	F.MG.		d'uc	F.MG.		d'uc	F.MG.	
BELGIQUE	70,00	19,4	12,04	69,0	19,2	9,45	80,0	22,2	8,89	196,9	54,8	6,25
ALLEMAGNE	200,00	55,6	34,41	246,5	68,5	33,77	298,5	82,9	33,16	817.4	227.7	25,95
FRANCE	200,00	55,6	34,41	246,5	68,5	33,77	298,5	82.9	33,16	817.4	227.7	25,95
ITALIE	40,00	11,1	6,88	100,0	27,8	13,70	140,6	39.1	15,62	378,0	105.3	12,00
LUXEMBOURG	1,25	0,4	0,22	2,0	0,5	0,27	2,4	0.7	0,28	6.3	1.8	0,20
PAYS BAS	70,00	19,4	12,04	66,0	18,3	9,04	80,0	22,2	8,89	250,4	69.7	7,95
DANEMARK	-	_	-	_	_	_	_	_	-	75,6	21.0	2,40
GRANDE BRETAGNE	_	_	-	_	_	_	_	_	_	589.1	164.0	18.70
IRLANDE	_	-	-	-	-	-	_	_	_	18,9	5,3	0,60
TOTAL FED	581,25	161,5	100,00	730,0	202,8	100,00	900,0	250,0	100,00	3.150.0	877.3	100,00

70.0

800,0

19,4

222,2

LES CONTRIBUTIONS ALLY QUATRE FER (4)

581,25 161,5

BEL

TOTAL GENERAL

400,0 111,4

3.550,0 988,7

(2)

100.0

1.000,0

(2)

27,8

277,8

⁽¹⁾ Y compris les dotations pour les pays, territoires et départements d'outre-mer (P.T.D.O.M.)

⁽²⁾ En 1972, 5 millions d'u.c., soit 1,4 milliards F.MG. ont été ajoutés à cette dotation, en raison de l'adhésion de l'Ile Maurice à la 2ème Convention de Yaoundé.

⁽³⁾ La valeur de l'u.c. était égale à la valeur de un dollar. (4) L'unité de compte européenne (u.c.) est désormais

définie par rapport à un "panier" de toutes les mon-naies de la Communauté. Le cours de chacune des monnaies de la Communauté par rapport à l'u.c. est calculé chaque jour par la Communauté. Au 23.4.75, la valeur d'1 u.c. était égale à 278,5 F.mg. et 1,30 us \$. 5

propre effort de développement.

La coopération financière et technique bénéficiera, pour la période d'application de la Convention de Lomé – soit 5 ans – d'une enveloppe globale de 3.390 millions d'unités de compte européennes, soit environ 944 milliards de Francs malgaches (1). Elle comprend :

CONVENTION DE LOME: 4e FED

		milliards de F.mg.
Subventions	2.100	585
Subventions		
Prêts spéciaux	430	120
Capitaux à risques	95	26
Stabilisation des recettes d'exportation	375	104
TOTAL FED	3.000	835
Prêts normaux B.E.I.	390	109
TOTAL CONVENTION LOME	3.390	944

Note : Dotations pour les Etats ACP uniquement. Les P.T.D.O.M. bénéficieront de 150 millions d'uc sur le FED et de 10 millions d'uc de prêts de la B.E.I.

En outre, la coopération financière et technique bénéfice de nombreuses innovations : mesures spéciales en faveur des Etats ACP les moins développés, coopération régionale accentuée, accroissement des responsabilités des ACP dans la gestion de l'aide, aide aux petites et moyennes entreprises et aux micro-réalisations.

L'accent est mis, d'autre part, sur la coopération industrielle qui sera axée sur le développement et la diversification des industries des ACP et sera gérée par un Comité de coopération industrielle assisté d'un Centre de développement

industriel.

Sur le plan institutionnel, la Convention de Lomé sera gérée en commun par une Conférence ministérielle paritaire, assistée d'un Comité des Ambassadeurs. Il y aura en outre une Assemblée parlementaire consultative.

Indépendemment de la Convention de Lomé, la Communauté Européenne continue, comme par le passé, à venir en aide aux pays en voie de développement victimes de catastrophes naturelles ou qui subissent un déficit nutritionnel particulièrement important.

La Communauté Européenne a fourni, au titre du programme d'aide alimentaire, près de 278 milliards de Francs malgaches sous forme de céréales et autres produits (lait en poudre, butteroil, sucre, poudre d'œufs).

Madagascar a reçu au titre du programme 1971/72 4.000 tonnes de céréales et 6.000 tonnes de riz décortiqué à grains longs, et au titre du programme 1972/73 5.000 tonnes de froment tendre.

Par ailleurs, au début de l'année 1974, la Commission de la Communauté Européenne a proposé la création d'un Fonds d'urgence de 3 milliards de dollars pour venir en aide aux pays en voie de développement les plus touchés par les hausses de prix des produits de base, notamment le pétrole. L'Assemblée extraordinaire des Nations Unies d'Avril 1974 a ensuite pris la décision de créer un tel fonds d'urgence.

Au 28 février 1975, la Communauté Européenne

Au 23.4.75, 1 u.c. valait 278,5 F.mg et 1,30 US \$.

⁽¹⁾ L'unité de compte européenne (u.c.) est désormais définie par rapport à un "panier" de toutes les monnaies de la Communauté. Le cours de chacune des monnaies de la Communauté par rapport à l'u.c. est calculé chaque jour par la Communauté.

Jetée du Port de Tamatave.

avait décidé d'engager, soit au compte spécial de l'ONU, soit directement au bénéfice de certains pays, un montant de 250 millions de dollars, répartis en deux tranches de 150 et 100 millions de dollars respectivement.

Au titre de la première tranche du fonds d'urgence, Madagascar a reçu 3 millions de dollars provenant directement de la Communauté et 2,6 millions de dollars provenant du compte spécial de l'ONU.





L'abattoir de Tananarive comporte 3 chaines d'abattage et des installations de réfrigération et de stockage de la viande. L'aide de la Communauté Européenne comprend également la construction d'entrepôts de stockage et de distribution de la viande en plusieurs points de Tananarive, la fourniture d'un parc de véhicules de transport du bétail et de la viande, l'assistance technique pour la mise en fonctionnement de l'abattoir et la fomation de cadres malgaches spécialisés. La nature de cet investissement productif a permis de le financer, notamment, au moyen d'un prêt à conditions spéciales sur le 2ème FED.



LE FED ET LE DEVELOPPEMENT DE MADAGASCAR

LA CONTRIBUTION DU FED AU DEVELOPPEMENT DE MADAGASCAR

Les efforts de développement entrepris à Madagascar ont dû affronter quatre grands problèmes : le déséquilibre entre la production vivrière et la population en augmentation rapide, l'insuffisance de la diversification de l'agriculture, l'étendue du territoire et le morcellement du relief, les déséquilibres dans la répartition des infrastructures sociales.

1. La satisfaction des besoins alimentaires de la population occupe une place primordiale dans l'économie malgache. En effet, l'accroissement de la population s'est fortement accéléré dans les 25 dernières années et semble se situer actuellement au-delà de 3% par an.

Dès lors, il était nécessaire de consacrer des sommes importantes au développement de la production vivrière, en particulier à la riziculture. puisque le riz est l'aliment de base de la population malgache. En effet, un déficit des récoltes contraint Madagascar à importer des quantités importantes de riz, avec les effets négatifs que cela comporte sur la balance commerciale du pays et sur le niveau des ressources individuelles. C'est ainsi que la balance commerciale a été en déficit chronique depuis l'indépendance. La nécessité d'équilibrer la balance commerciale est apparue encore plus impérative depuis que Madagascar est sorti de la zone franc. Le Gouvernement malgache a mis en place des mesures énergiques pour freiner les importations, ce qui a permis d'atteindre un taux de couverture des importations par les exportations d'environ 80%, alors que dans les années soixante ce taux oscillait entre 60 et 70%.

Les importations de riz ont commencé au milieu des années soixante et semblent, malgré leur caractère d'irrégularité, accuser une tendance à l'augmentation. Il convient toutefois de noter que par rapport à la consommation globale de l'Ille – soit 2 millions de tonnes de paddy – les importations ne constituent qu'un "signal d'alarme" puisqu'elles représentent une fraction minime de la consommation annuelle.

Devant la nécessité d'assurer l'équilibre vivrier de l'Île, les autorités malgaches ont mis l'accent, dans les plans de développement, sur les aménagements hydro-agricoles et la modernisation des techniques de riziculture.

La Communauté Européenne a contribué à la poursuite de cet objectif en assurant le financement de 7 aménagements hydro-agricoles, totalement ou partiellement consacrés à la riziculture, et dont certains ont bénéficié de plusieurs tranches de travaux. En outre, les progrès de la riziculture ont été favorisés par le soutien apporté, entre 1965 et 1975, à l'Opération de Productivité Rizicole.

En même temps, il était important – pour contribuer à l'équilibre de la balance commerciale et à l'augmentation des revenus de la population rurale – de soutenir et de développer un certain nombre de productions existantes destinées à l'exportation, comme le café, principal produit d'exportation, le poivre et le riz à long grain. C'est ainsi que la Communauté Européenne a financé une opération de rejeunissement et de renouvellement des plantations caféières en milieu paysan.

2. Néanmoins, les possibilités techniques d'extension de la riziculture ne sont pas illimitées et la nécessité d'équilibrer la balance commerciale a imposé la mise en œuvre de moyens complémentaires.

En effet, une action générale de diversification agricole s'imposait à Madagascar pour au moins

trois raisons.

D'une part, à coté des importations, plus ou moins importantes selon les années, de riz pour assurer la "soudure", Madagascar doit se procurer à l'étranger bon nombre de produits de base ou de produits intermédiaires tels que le coton – sous forme de fils ou de tissus – ou les oléagineux – pour la fabrication d'huiles et de savons – qui pèsent lourdement sur sa balance commerciale. Par ailleurs, les cultures corres-

pondantes étaient possibles dans l'Île : coton, palmier à huile, plantations de cocotiers.

D'autre part, malgré une situation plus favorable que dans d'autres pays en voie de développement, les exportations malgaches sont encore trop peu diversifiées: le café, la girofle et la vanille fournissaient en 1970 près de 50% du total. Il est donc important de rechercher de nouvelles productions.

Enfin, la diversification joue un rôle important au niveau des revenus des agriculteurs. En effet, les surfaces disponibles pour la riziculture, c'est à dire principalement les terres basses, ne sont pas illimitées, ce qui restreint donc les possibilités d'emploi dans la riziculture. La pression démographique étant par ailleurs élevée, il se produit un phénomène d'exode rural soit vers la capitale, soit, en période de récoltes, vers d'autres régions agricoles.

Les autorités malgaches, dans leur effort pour diversifier les productions agricoles, ont recherché à la fois les cultures permettant une substitution aux importations et l'introduction de cultures nouvelles.

La Communauté a apporté son aide à cette vaste action en financant de multiples projets, dont les plus importants sont l'aménagement hydro-agricole du Bas-Mangoky, la plantation de cocotiers de Sambava et l'introduction de la théiculture sur les Hauts-Plateaux.

3. Les conditions naturelles qui prévalent à Madagascar rendent difficile un développement rapide des infrastructures de communications. En effet, l'étendue de l'Ile – 1.600 km du Nord au Sud et 500 en moyenne de l'Est à l'Ouest – impose la construction d'un réseau de voies de communications très étendu pour une densité de peuplement relativement faible.



En outre, le morcellement extrême du relief entrave considérablement les communications entre régions limitrophes, entre régions productrices et ports d'évacuation, entre la capitale et les provinces. C'est ainsi que certaines régions, pourtant très favorables au développement des activités agricoles modernes, sont longtemps restées enclavées faute de pouvoir communiquer aisément avec les autres régions. L'exemple qui illustre le mieux cette situation est celui de la "cuvette" d'Andapa au Nord-Est de l'Ile, qui n'a pu connaître de véritable développement qu'après la construction d'une route entièrement nouvelle, avec l'aide de la Communauté Européenne.

Enfin, certaines régions, comme la Côte Est dans son ensemble, connaissent une pluviométrie élevée (2 à 3 mètres par an) ce qui impose le bitumage des routes afin d'éviter une dégradation trop rapide et des coûts d'entretien anormalement élevés. Or, le bitumage d'une route là où une chaussée en terre stabilisée pourrait satisfaire les besoins de la circulation restreint nécessairement les possibilités de construction par rapport à un financement donné.

Ces contraintes naturelles et techniques, s'ajoutant au problème général des charges d'entretien des infrastructures routières, ont nécessité l'adoption de priorités, généralement décidées en fonction de la complémentarité des infrastructures routières avec les projets directement productifs.

La Communauté a respecté ces priorités et l'objectif de complémentarité en financant, entre autres, les routes Andapa-Côte Est et Mananjary-Vangaindrano (dans la zone caféière).

4. Le développement social de Madagascar a longtemps été entravé par divers éléments. C'est ainsi que l'on constate des déséquilibres importants dans la répartition régionale des infrastructures sociales telles que les écoles et les hôpitaux. L'impossibilité de faire bénéficier l'ensemble de la population malgache des facilités existant dans la capitale, par exemple dans l'enseignement secondaire, était évidente en raison de l'importance des distances.

C'est pourquoi le Gouvernement malgache a demandé et obtenu des financements successifs pour construire, avec l'aide du FED, des écoles primaires, des établissements de l'enseignement secondaire et des établissements hospitaliers dans les villes de province les moins bien pourvues.

Parallèlement, l'exode rural avait pour conséquence une urbanisation accélérée de la capitale et un gonflement rapide de sa population. Il en résultait un certain nombre de carences, tant sur le plan des infrastructures scolaires et hospitalières que sur le plan de l'hygiène et du logement.

La Communauté Européenne a fait porter son effort sur l'amélioration des conditions de vie de la population dans la capitale, en contribuant notamment au financement du nouvel hôpital général et universitaire d'Ampefilhoa et de travaux d'urbanisation et d'assainissement.

Par ailleurs, les actions de formation n'ont pas été délaissées pour autant, comme en témoignent les financements accordés aux programmes spécifiques de formation professionnelle, le programme général de bourses d'enseignement et les actions de formation fréquemment incluses dans la réalisation des projets productifs ou d'infrastructures.

REPARTITION SECTORIELLE DES FINANCEMENTS SUR LES TROIS FED A MADAGASCAR AU 31.12.1974

	1er	FED	2èr	me FED		Bème FED
SECTEURS D'INTERVENTION	1000 uc	Millions FMG	1000 uc	Millions FMG	1000 uc	Million
INDUSTRIALISATION	-	- ,	3.954	1.079,7	806	223,8
Industries agricoles et alimentaires	-	-	3.864	1.054,7	806	223,8
Divers	_	-	90	25,0	_	- ,
PRODUCTION RURALE	12.898	3.183,2	40.360	10.627,4	34.754	9.651,2
Plantations	_	-	4.939	1.350,1	6.113	1.697,6
Aménagements hydro-agricoles	12.036	3.037,1	13.114	3.236,5	7.406	2.056,6
Agriculture	_	_	_	-	20.544	5.705,1
Elevage	453	111,8	_	-	-	
Divers	139	34,3	22.307	6.040,8	691	191,9
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	36.272	8.951,9	12.025	3.243,8	27.949(1)	7.761,4(1
Routes et ponts	29.614	7.308,7	12.025	3.243,8	27.949	7.761,4
Ports et voies fluviales	5.443	1.343,3	-	_	-	-
Chemins de fer	1.215	299,9	-	, ,	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , 	_
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	4.739	1.169,6	1.773	471,4	3.385	940,0
Infrastructures d'enseignement	4.739	1.169,6	679	167,6	612	169,9
Projets spécifiques de formation						
professionnelle et envoi d'instructeurs	-	-	-	_	966	268,3
Bourses	-	-	1.094	303,8	1.807	501,8
SANTE	1.302	321,3	6.791	1.767,8	1.167	324,1
Infrastructures	1.302	321,3	6.791	1.767,8	1.167	324,1
HYDRAULIQUE, EDILITE, HABITAT	972	239,9	3.442	852,5	1.570	436,0
Hydraulique villageoise	- "	-	100	27,7	1.570	436,0
Adduction d'eau urbaine	587	144,9	_	_	- 1	-
Assainissements urbains	385	95,0	3.342	824,8	,, -	-
AIDES EXCEPTIONNELLES	_	- ,	-	-	265	73,6
Calamités (ex. secours d'urgence)	-	-	_	-	265	73,6
DIVERS TOUS SECTEURS	914	225,6	1.919	503,2	2.337	649,0
TOTAL	57.097	14.091,5	70.264	18.545,8	72.233	20.059,1

Note: Les montants indiqués dans le tableau ci-contre représentent soit les dépenses effectives au 31.12.1974 pour les projets terminés ou en cours d'exécution, soit les engagements initiaux pour les projets dont l'exécution n'a pas encore commencé.

⁽¹⁾ Y compris 5.041.000 uc, soit 1.400 millions FMG pour un projet routier approuvé en Mars 1975.

L'EVOLUTION DES INTERVENTIONS

En 16 années d'opérations du Fonds Européen de Développement, de 1959 à 1974, la Communauté Européenne a accordé à Madagascar 52,7 milliards de Francs malgaches. La quasi totalité de ces aides, soit 52,2 milliards FMG, a été fournie sous forme d'aides non remboursables. L'ensemble représente 20% de l'aide publique totale reçue par Madagascar pendant cette période.

La répartition sectorielle des financements accordés sur le FED a suivi l'orientation de la politique de développement des autorités malgaches.

En effet, l'aide de la Communauté Européenne a porté essentiellement sur l'amélioration des infrastructures de transport et de communications au cours du 1er FED – 63% des financements – puis sur le développement de la production rurale au cours des 2ème et 3ème FED, avec respectivement 57 et 48% des financements.

Au cours du 1er FED, les premiers financements ont été effectués en 1959 afin de réparer les dégats causés par un cyclone au réseau de communications routières et ferroviaires.

Pendant l'exécution du 2ème FED, Madagascar a bénéficié d'une aide de la Communauté Européenne portant sur un programme de diversification agricole et de soutien des prix réparti sur 6 tranches annuelles et s'élevant à 5,9 milliards FMG.

Enfin, au cours du 3ème FED, outre les grands projets agricoles financés par des aides non remboursables – aménagement de la cuvette d'Andapa, Opération de Productivité Rizicole, 3ème tranche de l'aménagement du Bas-Mangoky, plantation de thé à Sahambavy –, une

attention particulière a été portée aux problèmes posés par la sècheresse dans le Sud du pays, avec, notamment, une action d'urgence immédiatement suivie d'un programme de construction de 140 points d'eau.

LE FED ET LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT

De 1959 à 1975, la Communauté Européenne a apporté son concours financier à la réalisation des objectifs des Plans de développement de la République Malgache en accordant, sur les ressources des 1er, 2ème et 3ème Fonds Européens de Développement, des aides financières le plus souvent non remboursables.

Les projets et programmes ainsi financés ont porté, notamment, sur le développement de la riziculture, sur des opérations de soutien, d'amélioration et de diversification des cultures d'exportation, de développement des cultures destinées au marché intérieur, d'amélioration des voies de communications et de développement social.



1. LA RIZICULTURE

Le riz occupe une place primordiale dans l'économie malgache. En effet, le paddy est de loin le produit le plus important du secteur primaire et l'on estimait, en 1966, qu'il comptait pour 46% de la valeur des produits agricoles au stade du producteur et pour 13% de la production intérieure brute (riz autoconsommé et riz commercialisé).

Pour l'alimentation de la population, le riz tient également une place très importante puisque les estimations font apparaître une consommation par tête d'environ 150 kg par an.

La demande de la population reste toujours très forte et malgré un développement important de la production les importations ont accusé une tendance à l'augmentation. En effet, depuis 1969, les importations de riz ont été de l'ordre de plusieurs dizaines de milliers de tonnes : 42.000 t. en 1969, 20,000 t, en 1970, 61,000 t, en 1971 et 26.000 t. en 1972. Les aléas climatiques, et notamment les cyclones, rendent précaire l'approvisionnement de l'Île en riz. C'est pourquoi, les interventions en faveur de la riziculture ont eu et gardent une place prioritaire dans la politique de développement du Gouvernement malgache. C'est ainsi que la Communauté Européenne a largement contribué depuis 1966 au financement d'un vaste programme de développement de la riziculture, visant l'accroissement de la production par l'introduction de nouvelles méthodes de cultures, de l'emploi des engrais ainsi que par l'exécution de travaux d'hydraulique. Cette opération intéressait les régions de Fianarantsoa, Ambositra, Antsirabé et Ambilobé, ainsi que dans une moindre mesure certaines zones sur les côtes Est et Ouest.

Rizières en terrasses. L'Opération de Productivité Rizicole a permis d'améliorer les méthodes de culture, d'utiliser des engrais et de faire des travaux de micro-hydraulique afin d'accroître la production de paddy. (page 14)

Culture du manioc (en haut) et de mais amélioré (en bas). L'Opération de Productivité Rizicole comportait des actions de diversification des cultures vivrières

Cette opération a porté sur près de 40.000 hectares de rizières et a concerné 120.000 agriculteurs. Plus de 900 cadres ont été employés dans les actions de vulgarisation techniques qui portaient, notamment, sur l'application de la méthode améliorée de riziculture (calendrier optimum, pépinières améliorées, repiquage en ligne, sarclage, variétés sélectionnées), la fumure minérale des rizières et la maîtrise de l'eau, accompagnée de travaux de micro-hydraulique. Le coût de cette vaste opération, qui a démarré en 1966 pour s'achever en 1975, s'élève à environ 7,8 milliards de FMG, dont 2,8 à la charge du budget malgache et 5 à la charge des 2ème et 3ème FED.

Malgré la complexité d'une telle organisation et malgré les difficultés dues au morcellement des opérations en de nombreux sites, l'Opération de Productivité Rizicole a pu être menée à bien. Les travaux de micro-hydraulique ont permis, par exemple, de mettre en valeur des terres inexploitées ou d'accroître les rendements sur des terres déjà cultivées : 765 ouvrages ont été construits et ont permis d'irriguer 18.000 hectares intéressant 24.600 paysans.







L'AMENAGEMENT HYDRO-AGRICOLE DU BAS-MANGOKY

L'intérêt de la mise en valeur agricole du delta du Mangoky se situe à deux niveaux, le niveau régional et le niveau de l'économie nationale.

Au niveau régional, le projet d'aménagement du Bas-Mangoky se situe dans une zone limitrophe du "Grand Sud" qui reste l'une des régions les moins développées de Madagascar. Les conditions naturelles dans le Grand Sud étant particulièrement défavorables, notamment en raison d'une très faible pluviométrie, son développement devait nécessairement s'appuyer en partie sur des projets situés dans les régions voisines et susceptibles d'intéresser les populations des régions particulièrement défavorisées.

Dans ce domaine, on peut dire que l'aménagement du Bas-Mangoky joue son rôle puisque les statistiques récentes font apparaître que la population agricole installée sur le périmètre aménagé est constituée à peu près pour moitié de paysans locaux et pour moitié de paysans venus du Sud et du Sud-Est. Au niveau de l'économie nationale,

Au niveau de l'economie nationale l'aménagement du Bas-Mangoky s'inscrit dans la ligne des efforts déployés par le Gouvernement malgache pour accroître la production nationale de riz et pour diversifier les cultures.

La production de coton-graine, qui

est égréné à Tuléar puis filé et tissé

à Antsirabé, a permis de réduire les importations de fils et tissus de coton.

L'aménagement du Bas-Mangoky est une entreprise de grande envergure qui a été engagée dès 1961. En effet, de 1961 à 1965 une unité pilote, financée par l'aide bilatérale française, a permis de tester en vraie grandeur les conditions de mise en valeur du périmètre. Sur une surface de 1.000 hectares, les méthodes de cultures, les modes d'exploitation et les possibilités d'encadrement furent mises à l'essai.

Parallèlement, en 1961, un dossier portant sur l'aménagement de 10.000 hectares était présenté au FFD et aboutissait en 1962 à un financement de 1.2 milliards de FMG qui permettait d'exécuter, entre 1964 et 1966, les travaux d'infrastructures de base : prise d'eau sur fleuve Mangoky, canal d'amenée de 20 km de long, canal d'irrigation de 16 km avec digue de protection contre les crues du fleuve et ouvrages annexes. Ce projet englobait les 1.000 hectares de l'unité pilote dont l'exploitation se poursuivait.

poursuvait.
Un second financement de
2,6 milliards de FMG accordé par la
Communauté Européenne sur le
2ème FED a permis d'entreprendre
dès 1966 les travaux de construction des infrastructures complémentaires : canaux d'irrigation et de
drainage, pistes de desserte, etc...
Cette deuxième phase, initialement
prévue pour 3.700 hectares, a du
âtre ramenée à 1.500 hectares (qui

s'ajoutaient aux 1.000 hectares de l'unité pilote) en raison des graves dommages infligés aux installations et aux terres par les cyclones de 1969 et 1970 et de la nécessité d'y affecter une partie des fonds de la deuxième tranche.

Néanmoins, un troisième financement de 3,1 milliards de FMG, accordé par la Communauté Européenne sur le 3ème FED, a permis de compléter à partir de 1973 les travaux déjà entrepris et portera les surfaces cultivées de 2.500 à 5.500 hectares.

Après la réalisation de cette troisième phase, il est prévu que, sur les 5.500 hectares mis en cultures, 3.500 soient destinés à la culture du coton, 1,050 à la riziculture et 950 aux cultures fourragères d'assolement. Les cultures fourragères servent à la fumure des sols ou à l'alimentation du bétail qui est élevé par les paysans autour du périmètre aménagé, ce qui contribue d'ailleurs à diversifier les activités agricoles. De même, les paysans ont entrepris la culture des pois du Cap sur les rives du fleuve Mangoky en saison sèche.

Ce projet, malgré les difficultés inhérentes aux conditions locales, a en définitive rempli les objectifs principaux qui lui avaient été assignés.

Les difficultés tenaient d'une part aux conditions climatiques et en particulier au caractère torrentiel du fleuve Mangoky, ce qui a nécessité la construction d'ouvrages coûteux

pour assurer la protection du périmètre contre les crues. Par ailleurs, le fait qu'une large part de la population employée sur le périmètre avait auparavant des activités traditionnelles (élevage) impliquait un certain délai d'adaptation aux nouvelles cultures (coton et riz). L'objectif général des autorités malgaches - faire du Bas-Mangoky un pôle de développement régional en marge du "Grand Sud" et susceptible de fournir aux populations du Sud des conditions meilleures d'emploi, de revenus et de niveau de vie - a été atteint dans une très large mesure. Par ailleurs, les productions obtenues actuellement sur environ 2.000 hectares pour le coton et 800 hectares pour le riz ont montré des rendements de 3,5 tonnes par hectare pour le riz et de 3 tonnes par hectares de coton-graine, ce qui situe le Bas-Mangoky parmi les meilleurs résultats mondiaux pour le coton.

Une fois terminé, l'aménagement du Bas-Mangoky sera consacré à 80% à la culture du coton, soit 4.000 hectares, ce qui permettra, sur la base des rendements actuels, de produire 12.000 tonnes de coton par an et constituera une importante contribution au rééquilibre de la balance commerciale.











2. LES CULTURES DESTINEES AU MARCHE INTERIEUR

La balance commerciale de Madagascar est lourdement grevée par les importations de produits susceptibles d'être fabriqués sur place à partir de matières premières agricoles produites elles aussi dans le pays.

C'est le cas notamment de produits tels que les huiles, les savons et les corps gras divers qui peuvent être facilement produits à Madagascar à partir des produits du palmier à huile ou du cocotier, ainsi que des tissus et vêtements, qui peuvent être fabriqués sur place également (coton-graine, coton-fibre, fils de coton, tissus de coton).

La Communauté Européenne a apporté sa contribution au processus de substitution des productions nationales aux importations de produits intermédiaires ou de produits finis, notamment par les financements importants accordés à l'opération d'aménagement hydro-agricole du Bas-Mangoky (voir encart), et à l'aménagement d'une cocoteraie de 3.600 hectares dans la région de Sambaya, au Nord-Est de l'Ile.

A Sambava, 2.700 hectares de cocotiers sont actuellement plantés et une tranche de 500 hectares entrera en production en 1977. Le reste des 3.600 hectares entrera en production progressivement jusqu'en 1984. Il faut noter que cette plantation, dont le projet avait fait l'objet d'une évaluation en 1967, a subi les très importantes augmentations de coût intervenues depuis lors, comme par exemple le triplement du prix de certains engrais qui y sont utilisés. Les travaux financés en 1968 sur le 2ème FED, doivent porter successivement sur la préparation des terrains, l'installation de pépinières, la plantation des cocotiers étalée sur 6 ans, leur

entretien et la commercialisation des récoltes. Ce projet, qui intéresse 800 familles, permettra de réduire le déficit malgache en oléagineux.

3. SOUTIEN, AMELIORATION ET DIVERSIFICATION DES CULTURES

Dans la plupart des pays en voie de développement, les recettes d'exportation provenant d'un très faible nombre de produits agricoles représentent la quasi-totalité des revenus du commerce extérieur. Il n'en va pas de même à Madagascar où les trois principaux produits d'exportation ne représentent que 47% (moyenne 1970-72) des exportations totales. Pour atteindre 90% des exportations totales, il faut dresser une liste de 35 produits.

Parmi ces produits, le café représente environ 30% des exportations de Madagascar, mais son importance ne s'apprécie pas seulement par rapport aux statistiques du commerce extérieur. En effet, le café représente l'essentiel du revenu monétaire pour 20% environ de la population malgache, et fournit la moitié des recettes fiscales provenant des exportations. La plus grande partie de la production provient de la Côte Est, plus précisément d'une bande de 100 km de profondeur s'étendant sur 1.200 km de long entre Sambava et Farafangana, où la caféiculture occupe environ 185.000 hectares.

A la suite de baisses de production intervenues au début des années soixante, on constatait que le café, produit vital pour le pays, était en déclin dangereux. Le Gouvernement malgache décida donc en 1966 de réviser la politique caféière du pays, révision qui consistait à réduire les surfaces cultivées tout en remplaçant les caféiers âgés ou de qualité médiocre par des plants de qualité supérieure.

C'est ainsi que l'Opération Café, lancée en 1967,



L'Opération Café portait sur le remplacement des caféiers agés ou de qualité insuffisante par des plants de qualité supérieure.

consistait à créer 30 à 40.000 hectares de caféraies de haute qualité associées à la culture du poivrier. Parallèlement, d'autres interventions comme la construction d'infrastructures (pistes caféières) et le soutien des prix étaient décidées. La première partie de cette "Opération Café" s'est déroulée entre 1967 et la fin de 1971. Elle représente un investissement total de 1,7 milliards FMG dont 35% sur fonds malgaches, 48% sur le 2ème FED et 17% sur l'aide bilatérale française.

Le succès de l'opération, dont la réussite technique et l'adaptation au milieu paysan étaient incontestables, a conduit le Gouvernement malgache à reconduire l'opération pour les années 1972 et 1973. Cette deuxième phase représente un investissement total de 1,35 milliard de FMG, dont 54% sur les ressources malgaches, 33% sur le 3ème FED et 13% sur l'aide bilatérale française.

Le développement de la culture du poivrier fait également partie de l'Opération Café en tant que culture associée. La vulgarisation de méthodes améliorées de culture du poivre et la distribution de plants sélectionnés font partie des actions d'encadrement agricole.

Parmi les actions de diversification agricole, il convient également de noter l'introduction de la théiculture à Madagascar. Bien que le théier ait été introduit dans l'Île à la fin du 19ème siècle, il n'avait pas de production régulière pour le

marché. Par ailleurs, la croissance démographique dans les régions rizicoles et la difficulté d'y accroître sans cesse les superficies consacrées au riz faisaient rechercher le développement de cultures nouvelles susceptibles de retenir une population agricole inemployée et de lui fournir des revenus monétaires suffisants.

C'est en 1967 que fut créée, dans le cadre du programme d'aide à la diversification du 2ème FED, une station de recherches théicoles dans la région de Fianarantsoa en même temps qu'étaient lancées des études portant sur la création de plusieurs centaines d'hectares de théiers.

Les résultats concluants qui furent obtenus tant sur le plan technique que sur le plan économique et la possibilité de disposer, grâce à la station de recherches, de plants de théiers en nombre suffisant ont permis d'envisager, en novembre 1973, une intervention de la Communauté Européenne dans ce domaine.

C'est ainsi qu'une aide non remboursable de 1,2 milliards de FMG a été accordée sur le 3ème FED permettant d'aménager 500 hectares de théiers, dont 150 hectares sous forme de "blocpilote" et 350 hectares en milieu paysan. Le financement accordé permettra essentiellement de subvenir aux dépenses de plantations, d'achat de véhicules, matériel, outillage, engrais, de construire certaines infrastructures de desserte et de drainage, des logements et une petite usine à thé capable de traiter la production des premières années. Certaines dépenses de personnels et d'entretien sont également prises en charge, ainsi que l'assistance technique.

En année de croisière, cette plantation intéressera 1.165 familles soit près de 8.000 personnes qui pourront bénéficier de revenus monétaires sensiblement accrus.



LA REGION VOHEMAR - SAMBAVA - ANDAPA

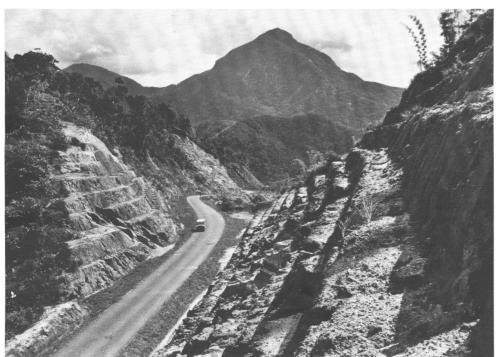
Située au Nord-Est de Madagascar, la région comprise entre Vohémar au nord, Antalaha au Sud et Andapa à l'ouest a une vocation agricole : cultures vivrières, notamment le riz, et cultures d'exportation comme la vanille et le café. Dans les années récentes, l'agriculture s'est développée et modernisée : culture industrielle à Sambava, modernisation des plantations de café. Le développement de la région a cependant été freiné par la difficulté des communications. Relief montagneux, insuffisance du réseau routier, nécessité de recourir aux transports maritimes ou aériens plus coûteux expliquent l'importance que les responsables malgaches ont accordé au développement des infrastructures et le nombre des financements du FED dans ce secteur.

En effet, dès 1961 était décidé l'aménagement de la route entre

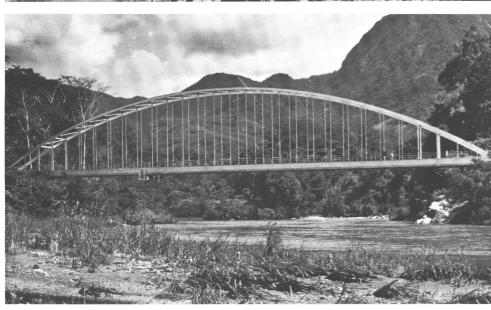
Vohémar et Sambava et, en 1971, le bitumage de la totalité du parcours, soit 145 km. Ces travaux ont été complétés par la construction de plusieurs ponts en remplacement des bacs qui limitaient l'emploi de véhicules lourds et grevaient lourdement les tarifs de transport. Avant 1962, la riche plaine d'Andapa n'était accessible que par avion ou par des chemins interdits aux véhicules. Le développement de l'agriculture et l'évacuation des productions étaient donc considérablement génés. Trois financements successifs sur le FED ont permis la construction d'une route entièrement nouvelle de 104 km qui relie désormais Andapa à la côte Est. à proximité de Sambava. Les travaux ont été rendus très difficiles par les conditions naturelles et les aléas climatiques, notamment le cyclone de 1968. Cette réalisation a permis, en 1970, d'entreprendre l'aménagement agricole de la "cuvette" d'Andapa. 2.000 hectares de terres sont, dans

une première phase, aménagés par des travaux d'hydraulique et d'infrastructures et seront destinés à la riziculture et aux cultures . d'exportation, le café et la vanille. Le développement de la production de riz à Andapa permettra, notamment, d'approvisionner la côte Est qui est actuellement déficitaire et doit importer par voie maritime à partir de la côte Quest. Les actions d'encadrement et de vulgarisation agricole permettront également de moderniser les plantations de café et d'assainir les cultures de vanille. En outre, les études menées depuis 1969 ont permis d'envisager une diversification agricole, par l'introduction de la culture du cacao. le développement des cultures maraichères et rizicoles et l'extension de l'élévage. Enfin, le financement accordé en 1968 au projet de cocoteraie dans la région de Sambava a permis d'entreprendre la plantation de 3.600 hectares de cocotiers (voir chap. 3).

Au cours de 14 années d'intervention du Fonds Européen de Développement, de 1961 à 1974, la région de Vohémar-Sambava-Andapa aura donc recu plus de 10 milliards de FMG de subventions sur les 1er, 2ème et 3ème FED, tant pour les infrastructures routières que pour les cultures vivrières ou industrielles. En outre, cette région a bénéficié d'une partie des actions menées dans le cadre de "l'Opération Café Côte Est" qui s'est déroulée de 1967 à 1974 et qui a bénéficié, outre les crédits malgaches et français, d'une aide de 1,3 milliards FMG du FED. Cette opération intéressait la région côtière depuis Sambava iusqu'à Vangaindrano.









4. L'AMELIORATION DU RESEAU ROUTIER

Avec environ 8 millions d'habitants pour 590.000 km2, Madagascar compte parmi les pays à faible densité de population. La nécessité de faire communiquer entre elles des régions agricoles et de les relier aux centres industriels ou aux ports impose donc la construction et l'entretien de voies de communications sur de longues distances pour satisfaire un trafic souvent limité.

En outre, les conditions naturelles sont défavorables. Le relief est très tourmenté et de nombreuses barrières naturelles cloisonnent les différentes régions. Les travaux routiers doivent également tenir compte des caractéristiques des sols (latérite) qui n'autorisent pas, en général, la construction de routes en terre stabilisée capables de résister au ruissellement des eaux et au passage des poids lourds. Enfin, les cyclones causent fréquemment d'importants dégats au réseau routier, surtout lorsqu'il n'est pas bitumé.

L'insuffisance du réseau routier – qui n'est que partiellement compensée par la forte densité du réseau des lignes aériennes intérieures – est donc l'un des plus graves handicaps qui entravent le développement économique de Madagascar.

Cependant le développement économique exige la permanence des communications routières, le désenclavement des régions agricoles à fort potentiel de production et, plus généralement, la réduction des coûts de transport engendrés par la qualité insuffisante du réseau.

C'est pourquoi l'amélioration du réseau routier a occupé, dans les Plans de développement, une place prioritaire parmi les infrastructures de transport. L'aide de la Communauté Européenne a suivi cette priorité puisque, à la fin de 1974, les projets portant sur l'amélioration du réseau routier avaient reçu des subventions pour un montant total de 64,5 milliards de FMG. Cette somme représente plus de 90% des financements consacrés aux infrastructures économiques sur les 1er, 2ème et 3ème FED et environ le tiers du total des aides de la Communauté Européenne à Madagascar depuis 15 ans.

L'axe Tananarive - Majunga :

Parmi les priorités accordées par les Plans de développement dans le secteur des infrastructures routières, le réseau national figurait en bonne place. Il s'agissait de construire ou de renforcer les grands axes de liaison, d'une part en les rendant accessibles aux camions de 25 tonnes - ce qui impliquait la reconstruction de nombreux ponts - et d'autre part de les bitumer afin de les rendre praticables en toutes saisons. C'est ainsi que l'axe Tananarive - Majunga, la Route Nationale N° 4, a bénéficié de quatre financements entre 1958 et 1962 : aménagement et bitumage de la bretelle d'Amboanio desservant la seule cimenterie de l'ile et une importante rizerie, aménagement et bitumage d'un tronçon de 60 km entre Betsiboka et Kamoro (60 km) puis d'une troncon de 17 km entre Maiunga et Kamoro et surtout renforcement ou reconstruction totale de 30 ponts sur l'ensemble du parcours.

Ces différents travaux ont permis de rendre la RN 4 accessible en toutes saisons aux camions de 25 tonnes, ce qui en fait l'axe principal de desserte de tout le Nord-Ouest de Madagascar et assure la liaison entre la capitale et le deuxième port ouvert au trafic international après Tamatave.

La route de la Côte orientale :

L'un des objectifs à long terme de la politique routière à Madagascar est la réalisation d'une route côtière reliant Fort-Dauphin à Vohémar. Une telle réalisation permettrait de desservir convenablement une des principales régions agricoles de l'Ile. En effet, outre les cultures de subsistance, le café, le poivre, la banane, le cocotier, le palmier à huile et la canne à sucre y sont cultivés.

La réalisation d'une liaison côtière est également la condition de la politique de concentration portuaire qui vise à développer en priorité les ports les mieux situés, autorisant par là une rationalisation et une diminution des coûts de transport.

Cet objectif ne peut être atteint que par étapes en raison de la longueur du parcours, près de 1.200 km et en raison du coût élevé des travaux. En effet, la pluviométrie importante – 2.000 à 3.000 mm par an – impose le bitumage sans lequel les chaussées se dégraderaient très rapidement. En outre, le franchissement de nombreuses rivières s'effectue encore au moyen de bacs, dont le coût de fonctionnement est élevé et qui ralentissent fortement le transport des marchandises.

La Communauté Européenne a contribué à la construction de tronçons de la route de la Côte orientale, en particulier entre Vohémar et Antalaha et entre Mananjary et Vangaindrano. Dans le Nord-Est, la route Vohémar-Sambava a été aménagée et bitumée sur financements des 1er et 3ème FED et le bac sur le Vinany, près d'Antalaha, sera prochainement remplacé par un pont de 293 mètres financé sur le 3ème FED en décembe 1974.

Au Sud-Est de Madagascar, la Communauté Européenne a financé, depuis 1959, sur les 1er

LE PROBLEME DE L'EAU DANS L'EXTREME SUD

L'amélioration des conditions de vie de la population dans l'extrême Sud de Madagascar repose principalement sur un approvisionnement suffisant en eau potable. De plus. le développement agricole et celui de l'élevage font naître des besoins accrus, d'autant que le cheptel constitue la principale richesse de la région.

Au début de l'année 1973 une pluviométrie particulièrement faible par rapport à la normale a créé une situation dramatique qui a nécessité une intervention d'urgence. La Communauté Européenne a donc accordé - au titre de l'Article 20 de la Convention de Yaoundé - une aide exceptionnelle de 73,6 millions de FMG pour venir en aide aux populations éprouvées par la sècheresse. Cette aide a consisté dans la fourniture de 10 camions-citernes équipés de pompes nouveaux cadres. afin d'approvisionner à court terme les populations privées d'eau. Le financement comprenait également la prise en charge des frais de fonctionnement des équipes mobiles (salaires, carburant, frais) pendant 6 mois.

Cette action d'urgence, engagée en avril 1973, a été complétée, dès mai 1973, par une subvention de 436 millions de FMG sur le 3ème FED destinée à la construction de 140 points d'eau dans les 5 souspréfectures touchées par la sècheresse: Ampanihy, Ambovombe, Tsihombe, Beloha, Bekily, Pour la réalisation de ces travaux. les camions fournis au titre de l'aide d'urgence ont été réutilisés tandis que d'autres équipements spécialisés étaient fournis. Il faut noter en outre qu'une large partie des travaux ont été exécutés en régie administrative par les services du Génie Rural et des Mines, c'est à dire sous la responsabilité directe des services malgaches compétents, permettant ainsi de renforcer l'expérience des équipes d'entretien et d'assurer une formation à de Par ailleurs, une étude générale de l'alimentation en eau du Sud est en cours sur financement du

2ème FED.

et 2ème FED, la réalisation de la liaison Manakara - Vangaindrano en service depuis 1966.

Plus récemment, en décembre 1974, la Communauté Européenne a pris en charge le remplacement des bacs de Tsararafa et de Vohipeno qui supportent actuellement un trafic annuel de 31.000 et 36.000 véhicules respectivement, mais imposent des interruptions de trafic fréquentes et entravent les échanges.

La route Ouest du Lac Alaotra :

La région du Lac Alaotra compte environ 150.000 habitants et est considérée comme le "grenier à riz" de l'Île en raison des conditions écologiques très favorables qu'elle présente.

Le Gouvernement malgache a entrepris la mise en valeur agricole de cette région à la fois sur le budget national et avec le concours d'aides extérieures, telles que la Banque Mondiale, l'aide bilatérale française et le FED.

C'est ainsi que 670 millions de FMG ont été accordés, sur les 1er et 2ème FED, à l'aménagement hydro-agricole du Delta de l'Anony qui porte sur une superficie totale de 9.600 hectares de rizières.

L'amélioration des voies de communications présente donc une importance particulière, en liaison directe avec le développement agricole de la région. C'est pourquoi la Communauté a financé sur le 2ème FED l'aménagement de la route Quest du Lac Alaotra sur 104 km.

5. LE DEVELOPPEMENT SOCIAL

L'amélioration des conditions de vie de la population malgache doit être appréciée par rapport à deux éléments principaux.

D'une part, la vaste étendue du pays et l'éloignement des grands centres les uns des autres imposent la décentralisation des services d'enseignement et de santé, faute de pouvoir v satisfaire dans de bonnes conditions de confort et d'économie dans des établissements situés dans la capitale. En attendant la mise en place progressive d'infrastructures d'enseignement et de santé dans les différentes régions, Tananarive a connu un taux de croissance urbaine particulièrement élevé, avec les conséauences négatives que cela comporte sur les conditions d'hygiène et sur l'emploi notamment. D'autre part, la natalité élevée que connait la population malgache crée un besoin accru d'infrastructures scolaires et hospitalières. On constatait en outre, au début des années 1960, des disparités importantes entre les différentes régions. Par exemple, en 1964, le taux de scolarisation était de 46% pour l'ensemble du pays, mais de seulement 35% dans la province de Maiunga.

Le Gouvernement malgache a donc eu pour objectif de réduire les écarts entre les régions tout en satisfaisant en même temps les besoins nés de la poussée démographique.

Dans le domaine de l'enseignement, la Communauté Européenne a apporté son concours à la réalisation de ces objectifs depuis 1959. C'est ainsi que 120 classes de brousse réparties dans 6 provinces ont été financées sur le 1er FED. Par ailleurs, la Communauté a contribué à la réalisation d'un nombre important d'établissements de l'enseignement secondaire, répondant



ainsi au souci des autorités malgaches de réduire l'écart qui subsistait entre le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement secondaire. En outre, ce dernier était insuffisamment régionalisé. C'est ainsi que la construction ou l'agrandissement de lycées ou collèges a été réalisé au cours des 1er, 2ème et 3ème FED à Diego-Suarez, Majunga, Tuléar, Antsirabé, Nossi-Bé, Arivonimamo et Tananariye.

En outre, la contribution de la Communauté au développement de l'enseignement a porté sur un programme de formation spécialisée et sur le

programme général de bourses.

Dans le domaine de la santé, la contribution de la Communauté Européenne a également porté sur une meilleure répartition géographique des services hospitaliers. C'est ainsi que l'hôpital de Majunga a été aggrandi, tandis que deux hôpitaux étaient construits à Manakara et Fort-Dauphin. Par ailleurs, l'hôpital général d'Ampefiloha, à Tananarive, a été réalisé pour répondre aux besoins sanitaires d'une population urbaine en forte croissance et également aux nécessités de l'enseignement hospitalier universitaire. D'une capacité de 740 lits, il permettra également de traiter les cas graves au niveau du pays entier. L'amélioration des conditions de vie de la population urbaine à Tananarive a fait l'obiet de plusieurs subventions du Fonds Européen de Développement.

Une digue de protection contre les crues de l'Ikopa et de ses affluents a été construite sur une longueur de 16 km permettant ainsi d'assurer des conditions rationnelles de développement

de la ville.

L'assainissement de la capitale a été assuré par la construction d'un réseau d'évacuation des eaux usées, améliorant ainsi les conditions d'hygiène d'une population de 22.000 habitants environ.

Enfin, devant la croissance très rapide de la population de la capitale, les autorités malgaches avaient établi un plan d'urbanisation de la partie ouest de Tananarive portant sur 700 hectares. En 1965, la Communauté a financé les travaux d'urbanisation de 67 hectares dans ce périmètre, travaux autorisant la construction de logements économiques et modernes pour environ 12.000 personnes.



RESUME DES PROJETS FINANCES PAR LE FED A MADAGASCAR

1961-1974

Situation des engagements au 31.12.1974.

On trouvera ci-après un résumé des engagements pris entre 1961 et 1974 par la Communauté Européenne en faveur de Madagascar, sur les 1er, 2ème et 3ème Fonds Européens de Développement.

Les années désignent la date de la décision de la Communauté Européenne d'engager des fonds pour un projet donné et non celle de sa réalisation.

Les montants sont exprimés en millions de Francs Malgaches (FMG).

Sauf mention contraire, tous les projets figurant dans ce résumé ont été financés par des subventions.

Signification des abrévations :

FED 1 1er Fonds Européen de Développement FED 2 2ème Fonds Européen de Développement FED 3 3ème Fonds Européen de Développement

*			
NDUSTRIALISATION	Assistance technique au Bureau de Développement et de promotion industrielle	1968 – FED 2 24,6	Envoi d'experts, formation de cadres malgaches e réorganisation du B.D.P.I.
	Etude "Abattoir de Tananarive"	1968 - FED 2 75,7	Etudes techniques précédant la construction d'un nouvel abattoir à Tananarive.
	Abattoir de Tananarive	462,0 (subv.)	Construction d'un nouvel abattoir industriel d'une capacité annuelle de 125.000 bœufs, 66.000 porcs.) et 20.000 petits ruminants : 3 chaines d'abattage, installations de réfrigération et de stockage de la viande.
	Abattoir de Tananarive	1969 - FED 2 70,3	Intervention complémentaire à la construction du nouvel abattoir.
	Abattoir de Tananarive	1973 – FED 3 56,9	Assistance technique au démarrage du nouvel abattoir pour une période de 2 ans, en liaison avec la formation sur place de cadres malgaches.
	Abattoir de Tananarive	1974 – FED 3 160,0	Intervention complémentaire comprenant la fourniture d'un parc de véhicules pour le transport du bétail et de la viande, et la construction d'entrepôts de stockage à Tananarive.
PRODUCTION RURALE	Aménagement hydro-agricole du Delta de l'Anony	1960 – FED 1 585,8	Travaux d'hydraulique sur le fleuve Anony permettant la mise en valeur de 8.000 ha. (riz) : endiguement du fleuve, barrage-prise, canaux et digues.
	Aménagement hydro-agricole de la plaine de Tuléar	1960 – FED 1 625,6	Travaux d'hydraulique sur une 1ère tranche de 1.700 ha. dans la plaine de Tuléar-Fiherenana en vue de la culture du coton, du maïs et du pois du Cap.
	Aménagement hydro-agricole de la plaine de la Soavina	1960 - FED 1 127,4	Mise en valeur de 1.066 ha. dont 472 ha. de marais : travaux de drainage et irrigation, assistance technique.

Aménagement hydro-agricole du Bas-Mangoky	1962 - FED 1 1.200,0	Réalisation de l'infrastructure générale pour la mise en valeur de 10.000 hectares de riz et de coton dans le delta du fleuve Mangoky.
Aménagement hydro-agricole des marais de Laniera	1963 - FED 1 333,2	Travaux d'hydraulique permettant la création de 2.340 ha. de rizières nouvelles par récupération de terres marécageuses et drainage.
Aménagement hydro-agricole de la plaine de Madirovalo	1965 – FED 2 161,3	Travaux d'hydraulique et d'infrastructure sur 3.200 ha. sur la Côte Nord-Ouest permettant la culture du riz et de l'arachide. 6.200 personnes sont concernées par le projet.
Aménagement hydro-agricole du Bas-Mangoky (2ème tranche	1965 – FED 2 2.613,2	Aménagements secondaires (canaux d'irrigation et d'assainissement, digues, pistes) à l'intérieur du périmètre déjà aménagé (1er FED), permettant de mettre en production 2.880 ha. de coton et 850 ha. de riz, et d'y installer 2.200 familles.
Aménagement hydro-agricole du Delta de l'Anony	1966 - FED 2 97,0	Extension sur 1.600 ha. de l'aménagement déjà réalisé dans le delta, en utilisant l'infrastructure hydraulique principale du projet initial (1er FED).
Aménagement hydro-agricole de la plaine de Tuléar (2ème tranche)	1966 - FED 2 110,2	Travaux d'hydraulique sur une 2ème tranche de 2.300 ha. s'ajoutant aux 1.700 ha. du projet initial (1er FED) et intéressant 1.100 familles.
Soutien des prix et amélio- ration structurelle de l'agriculture	1965-70 – FED 2 5.903,6	Etalé sur 5 ans, ce programme vise d'une part à soutenir les prix du café, du poivre et du riz; d'autre part, à améliorer les rendements du café, du poivre, du coton et du riz, par une amélioration des techniques de culture, la fourniture de certains matériels et engrais et la réalisation de diverses infrastructures.
Etude "Nuciculture industrielle"	1965 - FED 2 12,1	Etude d'implantation d'une cocoteraie sur la Côte Ouest.
Etude "Palmier à huile à Tamatave"	1965 - FED 2 55,3	Etude préparatoire pour une palmeraie de 3.000 ha. dans la région de Tamatave.

Projet

Nuciculture industrielle	1968 - FED 2 1.124,2	3.600 hectares de cocoteraie près de Sambava : préparation des terres, plantation des cocotiers étalée sur 6 ans, entretien, commercialisation et assistance technique. La production est destinée au marché malgache.
Etude "Polder au lac Alaotra"	1969 - FED 2 39,7	Evaluation des possibilités de mise en valeur agricole de 25.000 ha. de terres basses et marécageuses au sud du lac Alaotra.
Etude "3ème tranche de l'aménagement du Bas-Mangoky"	1969 - FED 2 28,0	Etude portant sur les 5.300 ha. restant à mettre en valeur sur un total de 10.000 ha. et visant à définir la carte de vocation des sols et le schéma d'irrigation primaire.
Vulgarisation agricole et étude de mise en valeur de la cuvette d'Andapa.	1969 - FED 2 132,8	Actions préparatoires à un projet d'aménagement hydro-agricole portant sur 2.600 ha.
Etude sur le thé et station de recherches théicoles sur les Hauts-Plateaux	1969 - FED 2 158,6	Exécution d'un programme de recherches préliminaires et mise en place de plantations expérimentales de thé et d'une station de recherches. Objectif: définir un programme de production industrielle de thé.
Aménaement de la cuvette d'Andapa	1970 – FED 3 1.500,0	Précédée par plusieurs études et essais, ainsi que par la construction de la route Andapa-Côte Est, cette intervention comprend la construction de pistes, l'aménagement de 3.700 ha. et une assistance technique pendant 6 ans au programme de plantations et de vulgarisation.
Opération de productivité rizicole (phase transitoire du 1.1.71 au 31.7.72)	1971 – FED 3 887,0	Poursuite d'une opération commencée en 1966 dans le cadre de l'amélioration structurelle de l'agriculture, et visant à augmenter la production de riz sur les hauts-plateaux : assistance technique et dépenses d'équipement.
10 m		

	Opération de productivité rizicole (phase finale du 1.8.72 au 31.7.75)	1972 - FED 3 1.710,0	Achèvement de l'opération commencée en 1966, par le financement de fournitures d'engrais, des travaux de micro-hydraulique et de l'assistance technique.
	Opération "Café Côte Est"	1972 – FED 3 440,7	Poursuite en 1972 et 1973 d'une opération commencée en 1967 dans le cadre de l'amélio- ration structurelle de l'agriculture et visant l'amélioration de la production de café (et de poivre).
	Aménagement hydro-agricole du Bas-Mangoky	1973 - FED 3 3.100,0	Extension des aménagements hydro-agricoles dans le delta du Mangoky, permettant de porter de 2.500 ha. à 5.500 ha. les surfaces cultivées en riz et coton.
	Plantation de thé à Sahambavy	1973 - FED 3 1.200,0	A la suite de recherches menées depuis 1967, ce projet introduit la théiculture à Madagascar : aménagement de 500 ha. dont 30% sous forme de "bloc-pilote industriel" et 70% en milieu paysan.
	Etude "Région Ankaïzina"	1974 - FED 3 88,0	Exploration des possibilités d'aménagements agricoles dans la région de l'Ankaïzina (6.000 km2 environ).
ELEVAGE	Développement de la production animale	1960 - FED 1 112,1	Aménagements agricoles et équipement d'étables pour l'élevage porcin.

ROUTES ET PONTS	Rétablissement des commu- nications routières	1959 - FED 1 400,0	Reconstruction des voies et ouvrages d'art détruits ou endommagés par le cyclone de 1959.
	Route d'Amboanio	1958 - FED 1 74,8	Bitumage de la bretelle de Boanamary et Amboanio (17 km) desservant une cimenterie et une rizerie à partir de la RN4 (Majunga-Tananarive).
	Route Manakara-Farafangana	1959 - FED 1 545,2	Aménagement et bitumage de la route sur 101 km.
	Routes de l'Ankaïzina	1961 - FED 1 270,0	Aménagement du réseau routier de l'Ankaïzina : construction de ponts, aménagement de pistes, etc.
	Route Vohémar-Sambava	1961 – FED 1 1.016,5	1ère phase de l'aménagement de la route Vohémar- Sambava (145 km) et construction des ouvrages d'art.
	Route Betsiboka-Kamoro	1961 - FED 1 448,8	Aménagement et bitumage du tronçon Betsiboka- Kamoro (60 km) de la RN 4 (Majunga-Tananarive).
	Route Majunga-Kamoro	1962 - FED 1 128,1	Bitumage du tronçon Majunga-Kamoro (17 km) de la RN 4 (Majunga-Tananarive) afin de le rendre praticable en toutes saisons.
	Ponts sur la Sakeny et l'Ihory	1962 - FED 1 135,7	Sur la Sakeny, construction d'un pont de 120 m. de long pour le franchissement permanent de la rivière sur l'axe Ivato-Morondava.
	Route Amboasary-Ranopiso	1962 - FED 1 249,0	Bitumage de 34 km sur le tronçon Amboasary-Fort Dauphin de la RN 13.
	Route Andapa-Côte Est	1962 - FED 1 1.970,0	Construction d'une route entre Andapa et Ambariomiambana (104 km) permettant de désenclaver la région d'Andapa en la reliant à l'axe Sambava-Vohémar déjà financé par le FED en 1961.
	Route N° 4 : construction de ponts	1962 - FED 1 229,7	Construction ou renforcement de 30 ponts sur la RN 4 (Majunga-Tananarive) afin de la rendre accessible aux camions de 25 tonnes.

Route de la Sakay	1962 - FED 1 566,6	Construction d'une route de 50 km permettant de desservir le périmètre agricole de la Sakay et de compléter l'aménagement de la route Tananarive-Tsiroanomandidy.
Route N° 7 (Tananarive- Tuléar)	1963 - FED 1 554,7	Aménagement de deux sections routières de 47 et 38 km sur la Route Nationale N° 7 Tananarive-Tuléar.
Route Manakara-Mananjary (étude)	1963 - FED 1 64,7	Etudes techniques pour l'aménagement de la route entre Manakara et Mananjary.
Ponts provinciaux	1964 - FED 1 575,6	Construction de 234 ponts dans diverses provinces afin de rendre les routes secondaires accessibles aux camions de 15 tonnes.
Route Farafangana- Vangaindrano	1964 - FED 1 69,9	Aménagement de la RN 12 entre Farafangana et le bac de la Mananara (Vangaindrano).
Route Farafangana- Vangaindrano	1965 - FED 2 875,5	Seconde intervention pour l'aménagement de la route entre Farafangana et Vangaindrano.
Route Andapa-Côte Est	1965 - FED 2 37,0	Second financement pour la route de désenclave- ment de la cuvette d'Andapa permettant l'achève- ment de l'aménagement et du bitumage des 104 km du tracé.
Route ouest du lac Alaotra	1966 – FED 2 1.517,0	Aménagement de la route ouest du lac Alaotra (104 km) en liaison avec les deux projets d'aménagements agricoles dans le delta de l'Anony (1er et 2ème FED).
Route Andapa-Côte Est	1968 - FED 2 435,2	Réparation de la route après les dégats causés par le cyclone "Georgette" en janvier 1968.
Etude de la route Sambava- Vohémar	1969 - FED 2 37,0	Mise au point de la 2ème phase des travaux d'aménagement et du bitumage des 142 km du tracé.

Secteur

	Route Sambava-Vohémar (2ème tranche)	1971 - FED 3 2.540,0	Travaux complétant l'intervention du 1er FED et portant sur l'aménagement complémentaire de certains tronçons et le bitumage de la totalité du parcours (142 km).
	Construction de 3 ponts sur la Côte Est	1974 - FED 3 1.711,0	Remplacement des bacs actuels par des ponts à Vinany (route Andapa-Sambava-Vohémar) et à Tsararafa et Vohipeno (route Vangaindrano-Mananjary)
	Pont de la Fanambana	1974 - FED 3 200,0	Remplacement d'un pont sur l'axe Sambava- Vohémar.
	Ouvrages d'art sur l'axe central Sud	1975 - FED 3 1.400,0	Construction de 14 ponts entre Ankaramena et Ihosy sur la RN 7 et de 4 ponts entre Isoanala et Beraketa sur la RN 13.
CHEMINS DE FER	Rétablissement des commu- nications ferroviaires	1959 – FED 1 300,0	Reconstruction des voies et ouvrages endommagés par le cyclone de 1959.
PORTS ET VOIES FLUVIALES	Quai de commerce à Diego-Suarez	1959 – FED 1 297,8	Allongement du quai de commerce de 120 à 300 mètres permettant l'installation d'un second poste à quai.
	Mur d'accostage à Antsohihy	1959 - FED 1 86,7	Reconstruction du port de cabotage d'Antsohihy : digue de 320 m., terre plein et quai de 90 m.
	Jetée de Tamatave	1961 - FED 1 402,0	Reconstruction et renforcement de la jetée de protection du port de Tamatave.
	Digue à Morondava	1962 - FED 1 320,0	Construction d'une digue de 1 km pour la protection du littoral et du port de Morondava.

ENSEIGNEMENT
ET FORMATION

Lycée de Diego-Suarez	1959 – FED 1 32,8	Travaux d'extension du lycée de Diego-Suarez.
Collège de Majunga	1959 - FED 1 20,0	Travaux d'extension du complexe scolaire de Majunga.
Collège de Tuléar	1959 - FED 1 75,5	Construction de 4 bâtiments et d'équipements pour l'agrandissement du collège de Tuléar.
Ecoles du 1er degré	1959 - FED 1 38,0	Construction de 120 classes de brousse dans 6 provinces du pays.
Collège d'Antsirabé	1961 - FED 1 96,0	Construction d'un collège d'enseignement secondaire y compris un internat pour 112 élèves.
Constructions scolaires	1962 - FED 1 264,3	Construction de cours complémentaires à Tananarive, Maevatanana, Mahanoro, Fandriana, Manakara et Betroka, d'un collège à Arivonimamo et d'un lycée à Tananarive.
Constructions pour l'en- seignement agricole	1963 - FED 1 662,2	Construction de 7 établissements d'enseignement agricole à Tamatave, Majunga, Fianarantsoa, Antsirabé, Manakara, Ambanja et Bezaha.
Constructions scolaires à Tamatave	1963 - FED 1 15,0	Construction de 15 classes d'enseignement primaire au groupe scolaire de Tamatave.
Collège de Majunga	1965 – FED 2 155,9	Travaux d'extenion du Collège St Gabriel à Majunga qui permettront d'accueillir 1.500 élèves dont 160 internes.
Etude "CEG Nossi-Bé"	1966 - FED 2 5,4	Etudes techniques préparatoires pour la construction d'un nouveau collège dans l'ile de Nossi-Bé.
Programme de formation de cadres pour les Fokonolona	1970 - FED 3 255,5	Prise en charge des frais de personnel, de matériel et d'aménagement des locaux pour une durée de 4 ans.
Programme de formation de cadres pour les Fokonolona	1970 - FED 3 3,3	Intervention complémentaire au projet précédent.
C.E.G. de Nossi-Bé	1972 - FED 3 170,0	Construction et équipement d'un nouveau C.E.G. dans l'ile de Nossi-Bé, y compris les installations annexes (internat, bâtiment administratif et logements), permettant d'accueillir 320 élèves, dont 92 internes, contre 150 auparavant.
Programme de bourses d'enseignement	1972 à 1975 – FED 3 501,9	Programme de bourses (1.1.72 au 31.1.75) pour Madagascar. Au cours du 1er FED, le programme a été financé sur le budget de la Commission de la CEE.

Secteur	Projet	Année-Modali Montant millio	tés de Financement Résumé du projet ons FMG
SANTE	Hôpital de Majunga	1961 - FED 1 94,3	Construction d'un pavillon de 200 lits à l'hôpital de Majunga.
	Hôpital de Manakara	1961 - FED 1 107,9	Construction et équipement d'un nouvel hôpital de 100 lits.
	Hôpital de Fort-Dauphin	1961 - FED 1 119,2	Construction et équipement d'un hôpital de 96 lits y compris l'installation d'un bloc chirurgical.
	Hôpital de Tananarive (Ampefilhoa)	1965 - FED 2 1.766,7	Construction d'un nouvel hôpital général et universitaire destiné à remplacer l'hôpital de Befelatanana.
	Hôpital de Tananarive	1966 - FED 2 4,6	Financement de "l'unité mères-enfants" à l'hôpital de Befelatanana.
	Hôpital de Tananarive (Ampefiloha)	1974 - FED 3 324,0	Financement d'un premier stock de fournitures en vue de faciliter la mise en fonctionnement de l'hôpital général et universitaire d'Ampefiloha.
HYDRAULIQUE, EDILITE, HABITAT	Adduction d'eau de Diego-Suarez	1959 - FED 1 145,0	Travaux et fournitures pour la construction d'un nouveau réseau d'adduction d'eau.
	Digue de protection de Tananarive	1961 - FED 1 297,1	Construction d'une digue de 16 km et des ouvrages d'art complémentaires pour protéger la capitale contre les crues de l'Ikopa et de ses affluents.
	Assainissement de Tananarive	1963 - FED 1 94,2	Construction d'un nouveau réseau d'évacuation des eaux usées dans une partie de la capitale.
	Urbanisation à Tananarive	1966 - FED 2 812,6	Travaux de remblaiement et de construction des infrastructures techniques permettant la construction de logements pour 12.000 personnes environ.
	Création de 140 points d'eau dans le Sud	1973 – FED 3 436,0	Exécution de 80 impluviums et de 60 puits ou forages dans l'extrême-sud de Madagascar en vue de faciliter l'approvisionnement en eau de la population et du bétail, durement éprouvés en période de sécheresse. Cette action fait suite à l'intervention d'urgence (cf. ci-dessous).
AIDES EXCEPTIONNELLES	Intervention d'urgence pour l'approvisionnement en eau du Sud	1973 - FED 3 73,6	Financement du matériel (10 camions-citernes) et des frais de fonctionnement pendant 6 mois de 10 équipes mobiles de ravitaillement en eau.

ANNEXES

FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT

BILAN DES DECISIONS DE FINANCEM	ENT AU 31.12	2.1974		en 00	00 unités de	compte
SECTEURS D'INTERVENTION	FED 1		FED 2		FED 3	
7,	· ·	%	÷.	%		%
INDUSTRIALISATION	4.175	0,73	42.288	5,61	49.489	7,15
TOURISME	- "	-	24	-	2.033	0,26
PRODUCTION RURALE	94.108	16,49	268.056	37,19	220.515	29,63
PROMOTION COMMERCIALE	_	-	1.445	0,21	7.142	1,04
TRANSPORT COMMUNICATION	248.390	43,51	233.642	32.30	289.665	37,45
ENSEIGNEMENT FORMATION	111.043	19,45	69.706	9,77	91.755	10,40
SANTE	50.028	8,76	28.830	4,08	23.447	0,92
HYDRAULIQUE, EDILITE, HABITAT	48.429	8,48	49.633	6,94	42.548	4,74
AIDES EXCEPTIONNELLES	_	_	475	0,07	29.594	4,66
DIVERS	14.729	2,58	27.246	3,83	34.228	3,75
TOTAL DES DECISIONS	570.902	100	721.345	100	790.416	100
RESERVE	1.028	_	14.078		1.039	-
NON ENCORE ENGAGE	304	-	4.626		115.162	
TOTAL (1)	572.234	_	740.049	-	906.617	-

REPARTITION DE L'AIDE PAR PAYS	541	e	n 000 u.c
PAYS	FED 1	FED 2	FED 3
1. E.A.M.A.			
BURUNDI	5.058	21.299	29.623
CAMEROUN	52.515	54.179	55.016
R.C.A.	17.806	27.230	29.036
CONGO	24.498	20.157	20.567
COTE D'IVOIRE	39.769	57.194	57.870
DAHOMEY	20.674	23.919	22.522
GABON	17.501	20.564	25.264
HAUTE-VOLTA	29.521	30.979	43.15
MADAGASCAR	57.097	70.264	60.31
MALI	42.340	33.031	50.000
MAURICE	_	_	1.651
MAURITANIE	15.432	18.570	26.091
NIGER	31.115	31.950	44.411
RWANDA	5.038	22.404	28.992
SENEGAL	42.867	61.525	64.296
SOMALIE	9.773	27.095	34.033
TCHAD	28.442	33.514	28.392
TOGO	15.815	19.824	26.428
ZAIRE	18.021	75.886	60.717
TOTAL 1	473.282	649.584	708.375
2. PTOM/DOM		×	
ANTILLES NEERLANDAISES	13.394	18.007	12.036
TER. FR. AFARS ET ISSAS	1.195	1.932	1.548
COMORES	3.392	2.613	3.745
GUADELOUPE	4.483	4.770	5.456
GUYANE	1.905	2.784	2.584
MARTINIQUE	6.788	3.700	4.246
NOUVELLE CALEDONIE	2.167	4.229	170
POLYNESIE	4.373	876	2.886
REUNION	8.906	9.312	8.432
ST. PIERRE & MIQUELON	3.042	521	15
SURINAM	16.940	13.977	16.867
WALLIS & FUTUNA	-	624	696
TOTAL 2	66.585	63.345	58.681
3.			
ALGERIE	26.028	_	_
NOUVELLE GUINEE	4.117	_	_
TOUS PAYS	890	8.416	23.360
RESERVES	1.028	14.078	1.039
NON ENCORE ENGAGE	304	4.626	115.162
TOTAL 3	32.367	27.120	139.561
TOTAL GENERAL (1 + 2 + 3) (1)	572.234	740.049	906.617

(1) FED 1: 9.016.000 u.c. transféré au 2ème FED FED 2: 1.033.000 u.c. intégration des amortissements et intérêts sur prêts spéciaux encaissés par la BEI

FED 3: 1.617.000 u.c. intégration des amortissements et intérêts sur prêts spéciaux encaissés par la BEI 5.000.000 u.c. augmentation à l'occasion de l'accession de l'Ile Maurice à la Convention de Yaoundé (1.6.73).

-14	ENGLIGHTEN EN ON A TOTAL PLOT DE DOGNOLO ATTRIBULE A MADAGACCA										
	60-61	50	100	150							
	61-62										
	62-63										
	63-64										

ENSEIGNEMENT ET FORMATION / EVOLUTION DES ROURSES ATTRIBUEES À MADAGASCAR

Jusqu'en 1965, le programme de bourses a été financé sur le budget de la Commission. Ensuite, ce programme a été financé sur le 2ème et le 3ème FED. Depuis 1972, il est en outre défini sur une base pluri-annuelle. Au total 1.122 bourses ont été financées été financées.

60-67	50	n 18	100	15	00	3
61-62						47
62-63					× 1	39
63-64						42
64-65						84
65-66						110
66-67						66
67-68						69
68-69						94
69-70						109
70-71						81
71-72						79
72-73						77
73-74						84
74-75					estimation	138

ENGAGEMENTS D'AIDE PUBLIQUE A MADAGASCAR (1.1.1967 au 31.7.1974)						mill	milliers UC				
SOURCES		1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	Total	% sui
									(7 mois)	67-74	67-74
AIDE BILATERALE :		34.988	28.832	43.770	30.954	42.148	58.294	36.469	11.867	287.322	62,30
FRANCE		27.422	22.160	27.991	21.456	25.669	33.349	13.084	7.376	178.507	38,70
ITALIE		-	-	5.000	7.480	13.500	_	85	-	26.065	5,65
CHINE		_	-	-	-	_	_	21.584	_	21.584	4,68
RFA		987	2.531	5.000	1.669	287	9.622	-	1-	20.096	4,36
JAPON		_	_	_	_	_	12.395	720	-	13.115	2,84
ETATS UNIS		5.809	215	2.700	-	_	_	996	1.794	11.514	2,50
NORVEGE		_	-	2.430	349	2.458	2.877	_	_	8.114	1,76
AUTRES		770	3.926	649	_	234	51	_	2.697	8.327	1,8
AIDE MULTILATERALE :		13.746	14.768	20.230	15.269	20.719	27.436	44.953	16.780	173.901	37,70
CEE		5.630	12.795	12.246	1.862	19.006	11.640	18.166	2:320	83.665	18,14
BIRD/IDA		4.800	200	2.800	9.600	_	12.700	26.394	12.950	69.444	15,06
ONU		3.316	1.773	5.184	3.807	1.713	3.096	50	1.510	20.449	4,43
OIC	:	_		_		_	_	343		343	0,07
TOTAL GENERAL		48.734	43.600	64.000	46.223	62.867	85.730	81.422	28.647	461.223	100,00

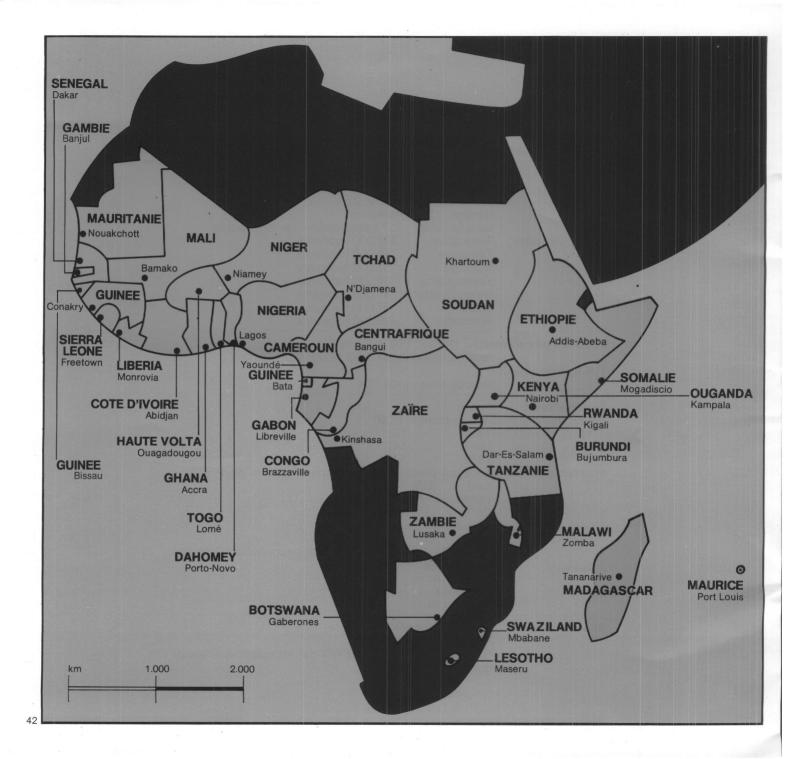
MADAGASCAR EN CHIFFRES

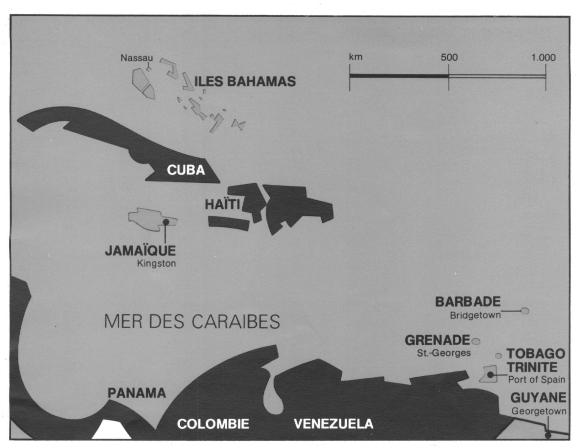
587.000 km² Superficie: 1973 - 8,08 millions d'habitants Population: taux d'accroissement : 2,5% densité: 13 habitants/km² densité "utile": 257 habitants/km² de terre arable Principales villes: Tananarive 382.000 habitants 59.000 habitants Tamatave 57.000 habitants Majunga Fianarantsoa 55.000 habitants 47,000 habitants Diégo-Suarez 37.000 habitants Tuléar Antsirabe 38.000 habitants P.N.B. au prix du marché (1972): 1,03 milliards \$ taux de croissance (1960/1972): 2,9 P.N.B./tête: 140 \$ taux de croissance : 0,4 **Exportations:** Valeur (millions d'unités de compte FOB) : 1970 163 1971 147 146 1972 Pourcentages des principaux produits d'exportation (moyenne 1968/1970) : café 29% 9% vanille 9% riz Orientation (millions d'unités de compte FOB) total 163 dont CEE 70 (soit 43% des exportations totales) dont France 55.7 6,7 R.F.A. Italie 1,8 R. Uni 3,1 Importations (1970 - millions d'unités de compte) total 192 C.E.E. 148 (soit 77% des importations totales) dont France 104.9 R.F.A. 17,4

11,4

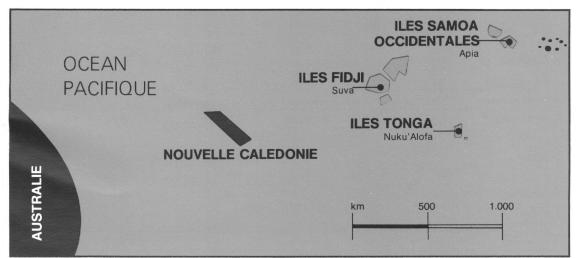
3,4

Italie R. Uni





LES 46 ETATS SIGNATAIRES DE LA CONVENTION DE LOMÉ 28 février 1975



SUPERFICIE ET POPULATION (1972)

SOUS REGION ET PAYS	SUPER- FICIE (1000 km2)	POPU- LATION TOTALE (1000)	POPU- LATION AGRI- COLE	FORCE DE TRAVAIL (% de B)	DENSITE D POPULATIO (hab./km	N (B)	TAUX D'ACCROIS- SEMENT- de la
		(% de B)	(% de B)	(2)	Super- ficie totale	Terre arable (3)	POPULA- TION TOTALE % (4)
	(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)	(G)
AFRIQUE DE L'OUEST	6.101	118.000	72	53,2	19	150	2,5
COTE D'IVOIRE	322	5.410	81	54,8	17	60	3,0
DAHOMEY	113	2.850	52	52,6	25	183	2,7 2,0
GAMBIE	11	360	84	56,0	33 40	193 319	2,4
GHANA	239	9.600	55	52,0 54,6	16		2,2
GUINEE	246 274	4.070 5.620	83 89	54,4	20	64	2,1
HAUTE-VOLTA	110	1.590	74	57,3	14	41	3,0
LIBERIA MALI	1.240	5.250	91	53,4	4	73	2,5
MAURITANIE	1.031	1.200	85	55,0	1	489	2,2
NIGER	1.267	4.200	91	51,1	3	36	2,7
NIGERIA	924	69.100	67	52,9	75	319	2,5
SENEGAL	196	4.080	76	54,3	21	72	2,4
SIERRA LEONE	72	2.620	73	54,5	36	75	1,5 2,6
TOGO	56	2.050	75	52,4	37	90	
AFRIQUE CENTRALE	5.465	43.750	82	54,6	8	210 295	
BURUNDI	28	3.700	86	54,1	132 13	295 85	2,0
CAMEROUN	475	6.090	82 65	55,9 54,9	3	162	1,7
CONGO	342	1.030 510	72	61,1	2	400	
GABON	268 73	310	/ 2	61,1	4	135	
GUINEE EQUATORIALE R.C.A.	623	1.660	87	54,8	3	27	2,1
RWANDA	26	3.800	91	51,6	146	540	
TCHAD	1.284	3.850	91	53,1	3	. 53	
ZAIRE	2.346	22.800	. 78	54,9	10		3,0
AFRIQUE DE L'EST	8.254	100.900	84	53,2	12	200	
BOTSWANA	600	690		55,0	1 21	181 203	3,0
ETHIOPIE	1.250	26.100	85 80	55,3 51,0	20	721	2,8
KENYA	583 30	11.850 930		57,1	31	266	
LESOTHO MADAGASCAR	587	7.060	86	52,4	12	257	
MALAWI	118	4.950	87	52,6	42	173	
MAURICE	2	880	60	54,5	440	834	1,6
SOMALIE	638	2.930	82	51,5	5	339	
SOUDAN	2.500	16.420	80	52,2	7	241	
SWAZILAND	17	420	93	50,5	25	178	
TANZANIE	940	13.980	86	53,0	15 44	120 214	
OUGANDA ZAMBIE	236 753	10.330 4.360	86 80	54,1 50,8	6	90	
TOTAL AFRIQUE	19.820	262.650	78	53,4	13	170	2,5
"WEST INDIES"	246,2	4.247			17	340	
BAHAMAS	14,0	190			14	1.266	
BARBADE	0,4	246	23	37,5	615	946	
GRENADE	0,3	96		37,9	279 4	600 96	
GUYANE	215,0 11,4	775	32 27	30,2 32,5	166	790	
JAMAIQUE TRINITE & TOBAGO	5,1	1.890 1.050	17	32,3	205	807	
PACIFIQUE	21,8	795			36	210	
FIDJI	18,3	550	* *		30	244	
TONGA	0,7	94			134	177	
SAMOA OCCIDENTALES	2,8	151	60	31,7	53	168	
TOTAL ACP	20.088	267.692			13,3	170	2,5
							OR OTHER DESIGNATION OF REAL PROPERTY.

Source: Estimations sur la base des sources suivantes: CEA, Etude des conditions économiques en Afrique, 1970 et 1971; publications des N.U.; F.A.O., Annulaire de la production, 1971 (pour colonne D); Statistiques nationales.

- (1) Estimations grossières. Personnes dépendantes de l'agriculture au sens large. Pour la terre arable et boisée, voir C.E.A., Etude 1970, Tableau A/11. Pour Maurice, Swaziland et Zambie, les données se référent à la population rurale, généralement assez proche de la population agricole.
- de la population agricole.

 (2) Proportion de la population entre 15 et 64 ans.
- (3) Inclus terre plantée à cultures permanentes.
- (4) Données se référant à 1970, quoi qu'elles se basent d'habitude sur les derniers recensements démographiques et pourraient par conséquent être narfois sous-estimées.

N.B. Quelques données peuvent être différentes de celles qui paraissent dans le tableau du PNB à cause des sources différentes.

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

EN BELGIQUE :

Direction générale "Information" Division "Développement et Coopération" 200, rue de la Loi B-1049 BRUXELLES Tél. 735.00.40

A MADAGASCAR:

Délégation de la Commission B.P. 746 Immeuble "Ny Havana" TANANARIVE Tél. 24216

Imprimé en Belgique par la S.A. Dereume, Bruxelles Photo-compo Fotosetting Evenepoel, Edegem